

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

**DELIBERATION**

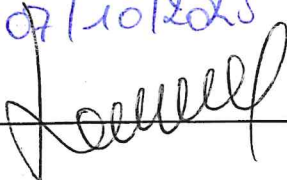
**N°82/2025**

**Objet :**

Protection sociale  
complémentaire/  
Volet santé/ Mandat  
et adhésion à la  
convention de  
participation du  
Centre de Gestion du  
Pas-de-Calais/  
Renouvellement

Annule et remplace  
la délibération  
n°80/2025

Certifié exécutoire  
par le Maire, le

07/10/2025  


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 18 septembre 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Manuella BERNASINSKI, Benjamin DALLE, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLE, Catherine GERARD.

Absents excusés : Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Bernard FIEF, Anaëlle VERHAEGHE.

Procurations :

Magalie BOUTEMY donne procuration à Juliette DUNAJSKI

Arnaud BARBET donne procuration à Manuella BERNASINSKI

Secrétaire : Juliette DUNAJSKI

Le Conseil Municipal de Bucquoy,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le décret n°2011-1174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique ;

**Vu** le décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

**Vu** la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais du 10 juillet 2025 relative au choix de l'attributaires de la convention de participation Santé à effet du 01<sup>er</sup> janvier 2026 à savoir la Mutuelle Nationale Territoriale par le Centre de Gestion ;

**Vu** l'avis du Comité Social Territorial Départemental pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents en date du 06 avril 2017 ;

**Considérant** que la commune de Bucquoy souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire dans le but de garantir la santé de ses agents,

**Considérant** que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet santé,

**Considérant** le caractère économiquement avantageux des montants pratiqués par le Centre de Gestion joints en annexe de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré,

**\* DECIDE :**

1. D'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci ;
2. De participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé (15 euros minimum par agent et par mois pour les agents adhérents à la convention de participation présentée) ;
3. De fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :  
    ↳ Montant en euros : 15 € brut (*nota : le montant peut être modulé*)
4. D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention de participation ci jointe.
5. De prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT  
SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

